



succession en tant que veuve de l'heritier

Par **Blandine35**, le **05/10/2020** à **09:14**

Bonjour,

je voudrais savoir si je faisais partie d'une succession je vous explique

j'ai été marié à Jacques M. qui avait une fille d'un premier lit Aurélie M, nous avons eu une fille Alzée M., il est décédé en 1997, j'étais sa veuve jusqu'en 2003 date de mon remariage.

La mère de Jacques M. vient de décéder, ai je droit à une part en tant que veuve du fils héritier ?

Merci de votre retour

Par **youris**, le **05/10/2020** à **09:22**

bonjour,

étant veuve, vous n'avez plus aucun lien avec la famille de votre défunt mari.

selon l'article 227 du code civil, le mariage se dissout notamment par le décès d'un conjoint.

par contre, les enfants de votre défunt mari, héritent de leur grand mère en représentation de leur père prédécédé.

salutations

Par **Visiteur**, le **05/10/2020** à **09:43**

Bonjour,

Sauf testament en votre faveur, la succession se déroulera en direction de la lignée, dont vous ne faites pas partie.